

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 12 février 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 5 février 2015

Publié le 13 février 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 67

ABSTENTION : 3 CONTRE : 1 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	M. Abderrahim BAKA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	
M. Charles ROZOY	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Thierry FALCONNET	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Badiââ MASLOUHI pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Roland PONSAA	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. François NOWOTNY	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. Gaston FOUCHERES	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Anaïs BLANC	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Gilbert MENUT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

**Renouvellement urbain - Convention de rénovation urbaine d'agglomération -
Programmation 2015 - Demande de subventions - Participation financière 2015 de la
Communauté urbaine du Grand Dijon**

Approuvé le 18 décembre 2014, l'avenant n°5 à la convention de rénovation urbaine d'agglomération, dit avenant de sortie, vise à parachever ce projet engagé collectivement depuis 2005. Il permet l'intégration d'un nouveau quartier au sein de ce programme, le quartier Via Romana, ainsi que des ajustements sur certains projets, notamment sur Le Mail à Chenôve ainsi qu'à La Fontaine d'Ouche à Dijon.

Au titre de la programmation 2015, les maîtres d'ouvrage sollicitent le soutien financier de la Communauté urbaine du Grand Dijon à hauteur de 1 135 750 euros pour 5 opérations relevant des familles d'opération liées à la construction de logements à loyer modéré, aux aménagements et à l'ingénierie.

La déclinaison par quartier est la suivante :

➤ Quartier du Mail

- Etude urbaine (Ville de Chenôve) : 5 000 €

➤ Quartier de la Fontaine d'Ouche

- Etude urbaine (Ville de Dijon) : 10 000 €

➤ Quartier Stalingrad – Via Romana

- Construction sur site de 45 logements (10 PLUS-CD ; 30 PLUS ; 5 PLAi), Dijon Habitat : 414 750 €

➤ Construction sur site de 15 logements (15 PLUS-CD), Dijon Habitat : 126 000 €

- Aménagement, Dijon Habitat : 580 000 €

LE CONSEIL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'attribuer** au titre de la programmation 2015, et conformément aux engagements pris par le Grand Dijon dans le cadre de la convention ANRU, les subventions suivantes au bénéfice des maîtres d'ouvrage suivants :

- Ville de Chenôve : 5 000 euros,

- Ville de Dijon : 10 000 euros,

- Dijon Habitat : 1 120 750 euros ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions relatives à chaque opération ;

- **de dire** que le montant correspondant aux versements 2012/2013 sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2015 et que les soldes des subventions feront l'objet d'une inscription budgétaire pour les exercices suivants.